

(1) Epoux ou Père
Prénoms Fabrice Philippe
Nom (2) MILLET

Né (3) le 16 mars 1996
à 03 heures 35
à Louzdes (Hautes-Pyrénées)

Fils (4) de (5) Eric Philippe Jean Michel
MILLET
et de (5) Cozime Aline Dansaut

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 116
le 28 DEC. 2020 (6)

L'officier de l'état civil


MENTIONS MARGINALES (7)

MARIAGE célébré à

le à heures
Il a été déclaré (8)

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°, le

MENTIONS MARGINALES (7)

(1) Ecrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ». (2) En cas de double nom de famille, ajouter « (1^{ère} partie : ... 2^{ème} partie : ...) ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ». (3) Ecrire selon le cas : « Né » ou « Née ». (4) Ecrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ». (5) Prénoms et NOM des parents.

(1) Epouse ou Mère
Prénoms Céline, Gaëlle, Adrienne
Nom (2) BELABBAS -- MARTINS

Née (3) le 06 août 1996
à 19 heures 40
à Perpignan Pyrénées-Orientales

Fille (4) de (5) Alain François
BELABBAS
et de (5) Nathalie, Joëlle, Renée
MARTINS

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 2933
le 07 JAN. 2021 (6)

L'officier de l'état civil
Sceau (6)



MENTIONS MARGINALES (7)

à heures

le
L'officier de l'état civil
Sceau

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage. (7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire à... ».

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.
(2) Ecrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».
(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

103 ENFANT (1)

Extrait de l'acte de naissance n° 1938
le 23 Décembre 2020

à 04 heures 35

est né(e) (2) Alizée, Nathalie,
Corinne HILLET

du sexe féminin, à Tarbes
(Hautes-Pyrénées)

(3)

reconnu(e) (4) le 09 octobre 2020 à la
Mairie de Argelès-Gazost (H.P.)
par les Père et Mère

Délivré conforme aux registres le 23 Décembre 2020



L'officier de l'état civil

MENTIONS MARGINALES (5) Elodie BORREGO

I.O.E.C. par délégation

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1^{ère} partie : ... 2^{ème} partie : ...) » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, par les parents ou en cas de reconnaissance séparée, par le père ou par la mère. Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, par... (Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance). (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».